

adoption simple adulte majeur

Par ST BENOIT, le 31/03/2022 à 11:01

Bonjour

je souhaite adopter la dernière fille (célibataire sans enfant) qui a 23 ans de ma partenaire de pacs.

Je n ai pas d enfants.

Je dois soit passer par un notaire (consentements) soit par un avocat.

Comment puis je prouver que j ai accueilli cet enfant avant ses 15 ans?

Merci

Par Marck.ESP, le 31/03/2022 à 11:21

Bonjour

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15739.do

Il vous faut recherche tout document utilisable, avis d'imposition, CAF, CPAM, adresse sur documents scolaires et bien d'autres, mais si vous n'en possèdez pas, le recours à un avocat est obligatoire.

Par youris, le 31/03/2022 à 14:20

bonjour,

voir ce lien officiel relatif à l'adoption simple d'un majeur:

adoption simple d'un majeur

salutations